

Compte Rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 09 Juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 09 Juin 2020 à 18h30. 18 membres sont présents, 1 membre est absent (M. PUJOL Frédéric).

Secrétaire de séance : Madame Justine FUSTIER

Le compte rendu du Samedi 23 Mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Dates à retenir :

- **10 juin 2020** : Présentation du DCE par le bureau d'études Omnis Structures pour la réfection
- **10 juin 2020** : Réunion à la Chapelle – projet d'exposition des artisans d'art
- **11 juin 2020** : Réunion avec F. Lemaitre de la CAPCA et Mme ODDON pour le sentier « sur le pas des huguenots » (boucle entre Le Pouzin et St-Julien en St-Alban). Un stagiaire arrivera le 15 juin en Mairie pour communiquer autour de ce projet.
- **18 juin 2020** : Rencontre entre les élus de St-Julien et ceux de la vallée de l'Ouvèze
- **23 juin 2020** : Commission finances à 18h15
- **24 Juin 2020** : Commission festivité à 18h30
- **25 Juin 2020** : Commission travaux à 18h00
- **30 Juin 2020** : Commission culture patrimoine
- **1^{er} juillet 2020** : CCAS
- **02 juillet 2020** : Commission environnement à 18h00
- **8 juillet 2020** : Commission Communication à 18h30
- **10 juillet 2020** : Visite de Mme le Sous-Préfet de l'Ardèche pour présentation des grands projets communaux
- **16 juillet 2020** : Début de la programmation estivale hebdomadaire pour 7 jeudi consécutifs avec concert et marché de producteurs locaux, avec distanciation sociale. La buvette sera tenue par des associations du village.

Vote des Délibérations

Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Ont été désignés à l'unanimité des membres présents :

- *PAYSSERAND Sandrine*
- *BOIRA Catherine*
- *FERREIRA Alvaro*
- *FUSTIER Justine*

En tant que Maire, la Présidence sera assurée par Julien FOUGIEROL.

Désignation des membres des commissions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la composition des commissions communales comme suit ;

- **INFO – COMMUNICATION**

Membres du Conseil Municipal : ARRANGER Sylvie, DIAS Sandrine, FUSTIER Justine, SOUCHE Mikael

Extérieur : FOURNIOL Anne-lise, MARIJON Corinne, TAILLEFER Philippe

- SPORT – JEUNESSE- FESTIVITE

Membres du Conseil Municipal : ARRANGER Sylvie, BOIRA Catherine, DIAS CONEM Sandrine, FUSTIER Justine, LAFLEUR Morgane, PONCON David, ROUBY Jérôme, SOUCHE Mikael

Extérieurs : GOMEZ DA SILVA José, RACAMIER Fabien, COMTE Ange

- CULTURE – PATRIMOINE

Membres du Conseil Municipal : ARRANGER Sylvie, FIGAROLI Claire, LAFLEUR Morgane, LESUR Judith

Extérieurs : COURT Isabelle, DAVID Sylvie, GODFROY Ola, PROUD Yvette, RISSOAN Michel

- TRAVAUX – VOIRIE

Membres du Conseil Municipal : BERNAY Daniel, FERREIRA Alvaro, PONCON David, ROUBY Thierry

Extérieur : DECROIX Eddy

- URBANISME

Membres du Conseil Municipal : FOUGEIROL Julien, LAFLEUR Morgane, PONCON David, SOUCHE Mikael

- FINANCES

Membres du Conseil Municipal : DIAS Sandrine, FOUGEIROL Julien, TEYSSIER Didier

Extérieur : MARTIN Sonia

- ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

Membres du Conseil Municipal : FIGAROLI Claire, FOUGEIROL Julien, LESUR Judith

Extérieur : BRAHIC Philippe, LEVASSEUR Alice, SABATIER Alain

- SANTE

Membres du Conseil Municipal : FERREIRA Alvaro, RAMBAUD Pierre-Antoine, TROADEC Lorène

Extérieur : l'ensemble des professionnels de santé présents sur le territoire et souhaitant s'engager dans cette commission

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Ont été désignés à l'unanimité des membres présents :

Président : FOUGEIROL Julien

- Vice-Président : TEYSSIER Didier, comme suppléant de la CAO,

- Membres titulaires (3) : TROADEC Lorène, BERNAY Daniel, ROUBY Thierry

- Membres suppléants (3) : BOIRA Catherine, PONCON David, LAFLEUR Morgane

Désignation du représentant de la commune au SDEA

A été élu à l'unanimité M. Didier TEYSSIER pour représenter la commune.

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de l'Ouvèze

Ont été élus à l'unanimité :

Délégués titulaires :

A : Didier TEYSSIER

B : Daniel BERNAY

Délégués suppléants :

A : TROADEC Lorène

B : ARRANGER Sylvie

Vote du taux des taxes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition, décide à l'unanimité :

De retenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 5,97 %
- Foncier bâti : 7,36 %
- Foncier non bâti : 81,67 %

Coefficient de variation proportionnelle de : 1,000000.

Modification du tarif de restauration scolaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe à 3 € le prix du repas de la cantine scolaire pour les enfants domiciliés sur la commune
- Indique que le prix du repas de la cantine scolaire pour les enfants domiciliés hors de la commune restent inchangé, soit 3.30 €
- Précise que la présente délibération prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2020-2021.

Vente de terrain à l'entreprise RAMPA – Projet Cœur d'Ouvèze

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre une superficie de 2200 m² (surface à confirmer par le document d'arpentage et qui pourra légèrement varier) à la société RAMPA, sur la parcelle cadastrée ZH 593 ;
- Fixe à 20 € H-T le prix au m² ;
- Indique que la commune s'engage à apporter les viabilisations en bordure de terrains pour 7 lots que l'entreprise s'engage à lotir en contrepartie ;
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents se rapportant à la présente affaire.

Acquisition de locaux à l'entreprise RAMPA – Projet Cœur d'Ouvèze

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Acte l'acquisition d'un bâtiment de 200 m² auprès de la société RAMPA REALISATIONS situé dans la zone de commerce « Cœur d'Ouvèze » et ayant vocation à recevoir des professionnels de santé pour un montant de 1450 €HT/M²
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents se rapportant à la présente affaire.

Recrutement de Médecins Généralistes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise la création de 2 postes de praticiens contractuels à compter du 1^{er} septembre 2020
- Prend acte que la rémunération brute mensuelle de cet emploi se réfèrera à la grille de rémunération des praticiens hospitaliers
- Précise que les crédits afférents seront inscrits au budget 2020

Création d'un poste d'adjoint technique administratif principal 2ème classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer à compter du 1^{er} juillet 2020 un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, échelle C2 deb rémunération, à temps complet
- précise que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget

Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des travaux de sécurisation du Pont des Celliers

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à la réalisation des travaux de sécurisation du Pont des Celliers

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant au présent projet
- Précise que les crédits afférents seront inscrits au Budget 2020 en section d'investissement

Demande de subvention au département de l'Ardèche dans le cadre des travaux de sécurisation du Pont des Celliers

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à la réalisation des travaux de sécurisation du Pont des Celliers
- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services du département de l'Ardèche
- Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant au présent projet
- Précise que les crédits afférents seront inscrits au Budget 2020 en section d'investissement

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des travaux de sécurisation du Pont des Celliers

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à la réalisation des travaux de sécurisation du Pont des Celliers
- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de la Préfecture de l'Ardèche
- Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant au présent projet
- Précise que les crédits afférents seront inscrits au Budget 2020 en section d'investissement

Vote des subventions aux associations pour l'année 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions pour l'exercice 2020 comme suit :

| Nom de l'association | Subvention accordée en 2019 | Subvention demandée en 2020 | Proposition subvention |
|--|-----------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Amicale Laïque | 1 700 € | 1 700 € | 1 700 € |
| Comité des fêtes | 10 000 € | 10 000 € | 10 000 € |
| Vélo saint ju 07 | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € |
| F.N.A.C.A. | 300 € | 300 € | 300 € |
| Gymnastique volontaire | 1 200 € | 1 200 € | 1 200 € |
| L'Art de Rien | 1 600 € | 2 000 € | 1 600 € |
| La Caverne d'Alibaba | 2 000 € | 2 000 € | 2 000 € |
| La Mini Boule | 1 000 € | 2 000 € | 1 000 € |
| Olympique sportif de la vallée de l'Ouvèze | 2 000 € | 2 500 € | 2 000 € |
| PING Julbansainois | 400 € | 400 € | 400 € |
| Sauvegarde de St Julien | 2 000 € | 2 000 € | 2 000 € |

| | | | |
|---------------------------------------|-------------------------|---------|-----------------|
| Société de Chasse - ACCA St Julien | 400 € | 1 000 € | 400 € |
| Ensemble et solidaires | 850 € | 1150 € | 850 € |
| COS | 9500 € | 9500 € | 9500 € |
| Musik'Lib | 1000 € | 1650 € | 1000 € |
| MIRNUA DORA | 200 € | 200 € | 200 € |
| Hand loisir | 200 € | 200 € | 200 € |
| Moto club | Première demande | 500 € | 200 € |
| TOTAL | 35 350 € | | 35 550 € |

La séance est levée à 20h45